Commissions parlementaires

Commission des institutions

Avis de consultation générale

Avant-projet de loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative

La Commission des institutions est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 17 septembre 1996 sur l'avant-projet de loi intitulé Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative. Ce document est disponible sur demande.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des institutions.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 septembre 1996 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8 ½ pouces sur 11 pouces). Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de documents ou de renseignements doivent être adressés à:

M. Alain Major Secrétaire de la Commission des institutions Secrétariat des commissions Hôtel du Parlement Bureau 3.28 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

25729

Commission parlementaire des affaires sociales

Avis de consultation générale

La réforme du Régime de rentes du Québec

La Commission des affaires sociales est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques, à compter du 8 octobre 1996, sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec intitulé: Pour vous et vos enfants: garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec. Ce document est disponible sur demande ou peut également être consulté sur Internet.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions, en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm $(8^{1}/_{2} \text{ pouces sur } 11 \text{ pouces})$, au plus tard le 20 septembre 1996. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de documents ou de renseignements doivent être adressés à:

M° Denise Lamontagne Secrétaire de la Commission parlementaire des affaires sociales Secrétariat des commissions Hôtel du Parlement Bureau 3.28 Québec (Québec) G1A 1A3 Téléphone: (418) 643-2722

Télécopieur: (418) 643-0248

Document disponible sur Internet au: http://www.gouv.qc.ca/gouv/francais/minorg/msr/rrq/

Avis publié par le Secrétariat des commissions

25719

rrq_intro.html